



Saint-Paul-de-  
**I'ÎLE-AUX-NOIX**  
Capitale nautique

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mars 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a adopté le règlement suivant :

*Règlement 444-2025 relatif au traitement des élus municipaux*

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures ouvrables, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à midi et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 00 à midi.

Ce règlement entre en vigueur ce 7 avril 2025.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

DONNÉ À SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX ce 7 avril 2025

Monsieur Jean-Pierre Cayer  
Directeur général/greffier-trésorier adjoint

\*\*\*\*\*

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7ième jour d'avril en l'an deux mille vingt-cinq.

Monsieur Jean-Pierre Cayer  
Directeur général/greffier-trésorier adjoint